



## BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES À LA PERSONNE

BAC PRO ⇨ 3 ANS

Seconde commune

BAC PRO Accompagnement, soins et services à la personne

### Durée

3 ans

### Niveau requis

Fin de 3ème (affectation en fonction des vœux réalisés sur Affelnet)

### Compétences professionnelles

**Le titulaire du Baccalauréat professionnel ASSP doit maîtriser les compétences suivantes :**

- ⇨ Accompagner la personne dans une approche globale et individualisée ;
- ⇨ Intervenir auprès de la personne dans les soins d'hygiène, de confort et de sécurité, dans les activités de la vie quotidienne ;
- ⇨ Travailler et communiquer en équipe pluri-professionnelle ;
- ⇨ Réaliser des actions d'éducation à la santé pour un public ciblé, dans un contexte donné.

### Emplois concernés

- ⇨ Assistant(e) de soins ;
- ⇨ Accompagnant(e) de personnes fragilisées, en situation de handicap ;
- ⇨ Responsable d'hébergement ;

- ⇒ Coordinateur(rice) d'une équipe de bionettoyage en milieu sanitaire ou médicosocial ;
- ⇒ Maître(sse) de maison, gouvernant(e) ;
- ⇒ Responsable de petites unités en domicile collectif ;
- ⇒ Intervenant(e) en structures d'accueil de la petite enfance ;
- ⇒ Accompagnant(e) de personnes en situation de handicap, de dépendance ;
- ⇒ Assistant(e) de responsable de secteur ;
- ⇒ Accueillant(e) familial(e) ;

### Les périodes de formation en milieu professionnel

Cette formation comprend des périodes obligatoires réalisées en entreprise. Elles sont d'une durée totale de 22 semaines, réparties sur les 3 années de formation : 6 semaines en seconde, 8 semaines en 1ère et 8 semaines en terminale.

La formation en entreprise se déroule dans les établissements de santé, publics ou privés (établissements de rééducation fonctionnelle, de réadaptation...) ; dans les structures médicosociales accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées ; dans les services de soins ou d'aide à domicile ; dans des structures d'accueil collectif de la petite enfance ; en école élémentaire auprès d'accompagnant du jeune en situation de handicap.

### Poursuite d'études possibles

- ⇒ Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social
- ⇒ Diplôme d'État d'aide-soignant
- ⇒ Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture
- ⇒ Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Économie Sociale et Familiale (ESF)